

## Registre des délibérations - Délibération n°30 : 10/05/2017

### NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
  - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
  - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
  - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud  
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excuses :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard  
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb  
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation 15/02/2017 RC - 81 RC - 82
---

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2017

Application agréée E-Ingalite.com

Délibération n° 30 : 10/05/2017

## NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

### ► Contexte

Le Comité syndical a approuvé la délibération n° 23 du 4 octobre 2016 comprenant l'indemnité pour travail dominical. Hors, elle a fait l'objet d'une observation du contrôle de légalité dont Monsieur le Sous-Préfet, par courrier du 05 décembre 2016, demande le retrait. La partie concernant la Nouvelle Bonification Indiciaire a donc été annulée.

### ► Détail

Par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée, la NBI, « nouvelle bonification indiciaire » est accordée pour favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

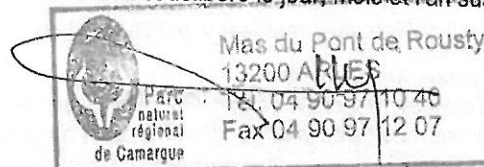
La NBI est obligatoirement versée aux Régisseurs d'avances, de dépenses ou de recettes.

Anne Robert Tindille, Régisseur principal du Musée de la Camargue n'ayant pas perçu la NBI depuis janvier 2014, il est proposé de régulariser comme suit :

Une majoration de 15 points mensuels attribués aux régies de 3000 euros à 18000 euros/mois, soit 69.87 € NBI/mois, ceci depuis le mois de janvier 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée attribue une nouvelle bonification indiciaire de 15 points au régisseur principal du Musée de la Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



23 MAI 2017

Le Président,  
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage effectué le

24 MAI 2017